



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



ADAPTATION FUND

AdaptWAP

Projet Régional | AdaptWAP

Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique
dans la gestion concertée du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP)



GESTION DES AIRES PROTEGEES TRANSFRONTALIERES EN AFRIQUE

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES



FONDATION
POUR LE
TRI-NATIONAL
DE LA
SANGHA

GESTION DES AIRES PROTEGEES TRANSFRONTALIERES EN AFRIQUE

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES

Avril 2025



Sommaire

I. Gestion des ressources naturelles

1. Gestion de la faune sauvage
2. Gestion des habitats

II. Organisation institutionnelle

1. Gestion collaborative des parcs et surveillance transfrontalière
2. Implication des communautés

III. Stratégies de financement et de valorisation économique des ressources

1. Mobilisation du financement et soutien logistique
2. Développement socio-économique

IV. Gestion de l'insécurité

V. Communication régionale

© Observatoire du Sahara et du Sahel – OSS, 2025
Gestion des aires protégées transfrontalières en Afrique
Recueil de bonnes pratiques \ OSS. _ Tunis, 2025. _ 35p.
ISBN

L'élaboration de ce document a été supervisée par Mme Fatou Mar, Directrice du Département Terre et Biodiversité et M. Mourad Briki, Directeur du Département Veille et Prospective, Renforcement des Capacités et Communication. Sa coordination a été assurée par M. Abina Aboulkarim Bello, Coordinateur régional du Projet AdaptWAP. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au voyage d'échange et celles qui ont contribué à la révision de ce document.

Auteure : Mme Malak Chalbi, Spécialiste en Gestion des Écosystèmes et de la Faune Sauvage

Relecture : Mme Lilia Benzid, Chargée de Communication et M. Emmanuel Sawadogo, Spécialiste en Biodiversité Animale et Écosystèmes Tropicaux

Conception graphique et mise en page : Mme Salma Ammar, Chargée de Communication

Préface

Les efforts transfrontaliers trouvent souvent leur origine dans des initiatives modestes, comme le partage d'informations entre des individus ou des entités de part et d'autre des frontières. Cependant, ces collaborations évoluent progressivement pour adopter des formes et des fonctions plus complexes, impliquant plusieurs niveaux d'acteurs et devant répondre à des défis stratégiques et politiques croissants.

La conservation transfrontalière se distingue par sa complexité intrinsèque, découlant des aspects multinationaux et multiculturels qu'elle englobe. Elle exige une gestion coordonnée des ressources naturelles, une organisation institutionnelle adaptée et inclusive, des stratégies de financement et de valorisation économique novatrices, une approche proactive de la gestion de l'insécurité ainsi qu'une communication renforcée entre différents complexes, créant un réseau dynamique et résilient au service de la préservation et du développement durable.

Le présent recueil de bonnes pratiques met en évidence l'importance cruciale de la conservation transfrontalière, son potentiel d'impact et les nombreuses réalisations qui en découlent à travers divers paysages. Il se veut une ressource orientative et illustrative pour accompagner ces efforts, en proposant des outils et des exemples permettant de relever les défis spécifiques à la gestion et à la conservation transfrontalière des aires protégées sur le continent africain.

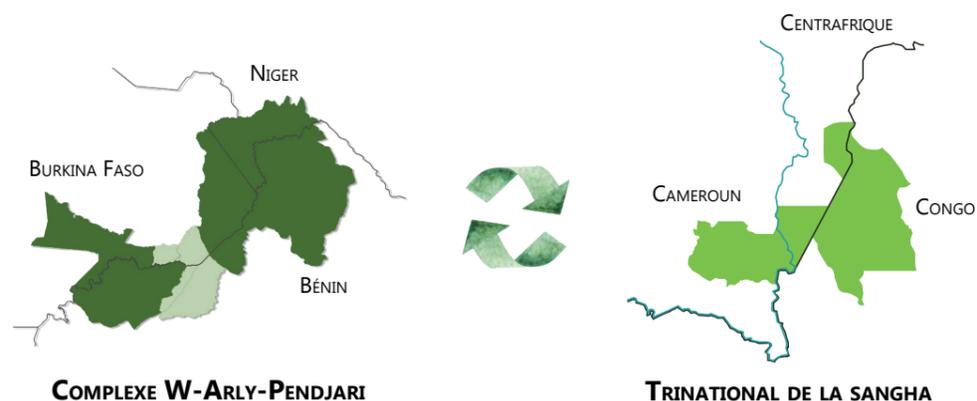
VERS UNE CONSERVATION CONCERTÉE

Les aires protégées sont les pierres angulaires de la conservation de la biodiversité. Face à la pression croissante exercée par l'homme sur les ressources naturelles, un système mondial d'aires protégées efficace représente le meilleur espoir pour préserver les écosystèmes, les habitats et les espèces. Ces zones contribuent également à la protection des services écosystémiques essentiels, tels que la régulation du climat, la purification de l'eau et la pollinisation des cultures. Les connaissances scientifiques ont façonné le choix, la conception et la gestion de ces sites, assurant ainsi une protection plus efficace et durable de la nature.

Les complexes transfrontaliers d'aires protégées constituent ainsi une ressource partagée inestimable qui nécessite des efforts coordonnés de la part des pays impliqués. Une gestion harmonisée est essentielle pour préserver une biodiversité qui dépasse des frontières nationales. La synchronisation des efforts de conservation et la mutualisation des ressources sont des éléments essentiels pour répondre plus efficacement aux menaces telles que les activités illégales, la propagation de maladies zoonotiques, les pressions anthropiques, et les aléas environnementaux. En favorisant la coopération entre pays, ces complexes renforcent la résilience écologique et socio-économique des régions concernées, tout en soutenant le développement durable des communautés locales.

Classé au patrimoine mondial naturel depuis juillet 2017, le complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP) est une vaste zone protégée d'environ 5 millions d'hectares située dans la région ouest africaine. Il englobe cinq parcs nationaux riches en diversité biologique. Cependant, le Complexe est soumis à de fortes pressions anthropiques telles que les conflits d'utilisation des ressources, le braconnage, le surpâturage, la déforestation due à l'expansion agricole et à l'exploitation forestière illégale, la transhumance anarchique, les feux de végétation, la pollution des eaux de surface et la pêche non durable. Ces menaces sont aggravées par les effets du changement climatique qui compromettent la biodiversité, l'intégrité écologique, la survie des espèces animales et végétales ainsi que les conditions de vie des populations locales. La préservation de ce site est cruciale pour la conservation de la biodiversité dans la sous-région, et nécessite la mise en œuvre concertée de mesures d'adaptation ainsi qu'une coopération internationale.

Dans ce contexte, le projet AdaptWAP « Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP » (voir annexe), dont l'un des objectifs est de renforcer la collaboration des gestionnaires du complexe WAP avec d'autres parties prenantes en charge de la gestion des aires protégées en Afrique, a planifié et organisé un voyage d'échange et de partage d'expériences dans le complexe Tri-national de la Sangha (TNS).



© Lilia Benzid / OSS

Cette initiative qui vise à contribuer à la gestion durable des ressources naturelles des complexes transfrontaliers WAP et TNS, a regroupé les principaux acteurs et structures concernés par la gestion des aires protégées et a eu lieu entre Yaoundé, Yokadouma et le Parc national de Lobéké au Cameroun.

Le choix du TNS pour ce voyage d'échange s'explique par les nombreuses similitudes qu'il présente avec le complexe WAP. En effet, ces deux sites sont des complexes transfrontaliers partagés par trois pays, ce qui leur confère une répartition géographique comparable. De plus, ils bénéficient d'un statut reconnu à l'échelle mondiale et sont gérés de manière régionale, renforçant ainsi leur pertinence pour les gestionnaires d'aires protégées. Ces deux complexes sont réputés pour leur biodiversité exceptionnelle et abritent des espèces menacées. Le TNS est notamment connu pour ses gorilles des plaines de l'Ouest (en danger critique d'extinction) et ses éléphants de forêt, tandis que le WAP est connu pour ses populations de lions, d'éléphants et d'autres espèces de savane.

En matière de conservation, les pays hébergeant ces complexes ont mis en place des stratégies concertées de gestion durable des ressources naturelles. Les expériences tirées de la mise en œuvre de ces stratégies ont servi de base aux échanges entre les participants à cet événement, notamment sur la gestion des zones tampons et des ressources naturelles environnantes.

Le présent recueil est réalisé dans le but de répertorier les bonnes pratiques de gestion durable des aires protégées issues des échanges, et de documenter les acquis de cette rencontre entre gestionnaires des aires protégées de deux sous-régions, un événement modèle de coopération sud-sud. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce document regroupe les principales mesures et bonnes pratiques mises en œuvre dans ces deux complexes, ainsi que les recommandations issues principalement des travaux et visites réalisés lors du voyage d'échange. Il intègre également les expériences et les résultats capitalisés tout au long de l'exécution du projet AdaptWAP. Ces connaissances utiles pour la gestion durable des ressources naturelles, pourraient être adoptées selon les besoins par les gestionnaires en prenant en compte les contextes géographiques des zones concernées. En outre, cette initiative vise à renforcer les capacités des partenaires du projet AdaptWAP, afin d'optimiser les réalisations du projet, d'identifier les opportunités et de développer des perspectives pour l'avenir.

L'adoption de ces bonnes pratiques dans les complexes TNS et WAP pourrait contribuer à garantir l'intégrité écologique, à préserver la biodiversité et à maintenir leurs valeurs universelles exceptionnelles en tant que sites du patrimoine mondial de l'humanité.

1 Gestion des ressources naturelles

En Afrique, la diversité des ressources naturelles est aussi vaste que fragile. Dans les complexes transfrontaliers, préserver ces ressources signifie assurer un équilibre fragile entre développement et conservation. Une gestion durable permet de bénéficier des richesses écologiques (faune, flore, terres, eau, etc.) de manière responsable pour garantir leur préservation et leur renouvellement sur le long terme. Ce concept est primordial car les ressources naturelles représentent non seulement un patrimoine unique mais aussi un pilier de l'économie, de la sécurité alimentaire et du bien-être des populations locales. La gestion durable des ressources naturelles repose sur une approche intégrée qui prend en compte la gestion des espèces et des écosystèmes. Grâce à des efforts, il est possible d'anticiper les besoins de conservation et de renforcer la protection des zones sensibles et des espèces clés.

1 Gestion de la faune sauvage

Les aires protégées abritent des habitats cruciaux pour une grande diversité de faune, incluant plusieurs espèces menacées en raison de pressions telles que le braconnage, la perte d'habitat et les conflits homme-faune. Face à ces menaces, les pays concernés mettent en œuvre des mesures de protection et de prévention pour préserver ces espèces.

Recherche et suivi écologique

De la surveillance de la dynamique des populations et de l'état de santé des animaux à l'évaluation de l'état et des changements en cours dans l'écosystème, le suivi écologique est essentiel pour assurer une gestion efficace et adaptée des aires protégées. Cette démarche repose sur une combinaison d'observations directes et indirectes, d'outils technologiques avancés, et d'inventaires fauniques harmonisés, facilitée par des infrastructures adaptées et une analyse approfondie des données. Cela se fait par la collecte de données de recherche et la surveillance de la faune et de la flore.

Toutes ces données sont ensuite analysées et traitées par l'écologue de recherche et utilisées pour éclairer les décisions de gestion. L'objectif est d'analyser le fonctionnement écologique de l'aire protégée, garantissant ainsi une compréhension approfondie des dynamiques des écosystèmes.



© Lilia Benzid / OSS

Observations directes



- Mener des observations régulières dans les clairières forestières ou plaines afin de suivre les espèces clés et leurs comportements.
- Utiliser des méthodes de suivi et d'inventaires fauniques telles que les « transects linéaires » pour mieux comprendre la distribution des espèces.



© Malak Chalbi / OSS

Outils technologiques de suivi

- Utiliser des pièges photographiques, des unités acoustiques et d'autres technologies novatrices dans les zones clés pour assurer un suivi écologique permanent ; les outils acoustiques permettent d'identifier les zones écologiquement sensibles et de planifier des patrouilles plus efficaces.
- Utiliser des colliers GPS et VHF pour suivre les déplacements des espèces prioritaires et ajuster les interventions de conservation en conséquence.
- Utiliser des drones pour optimiser le comptage dans les clairières et suivre la dynamique floristique de l'habitat.



Infrastructures

- Mettre en place des bases vie, des infrastructures d'accueil et des pistes de desserte pour faciliter les interventions et le suivi des activités de conservation, assurer la présence continue sur le terrain et faciliter l'accès rapide aux zones reculées.
- Aménager des pistes et des ponts pour accéder aux zones stratégiques.



Analyse de données

Disposer d'outils adaptés et de personnel qualifié pour l'analyse des données, en allouant suffisamment de temps pour la vérification et le traitement des informations, y compris les données audio et visuelles, afin de suivre les tendances des espèces.



Encadré 1

Programme d'habitation

Le TNS met en place un programme d'habitation visant à familiariser certaines espèces comme les gorilles aux activités humaines tout en préservant leur comportement naturel. Un travail qui demande du temps et dont l'objectif est de permettre aux chercheurs et aux visiteurs de s'approcher des gorilles en minimisant les risques de fuite ou d'agression, pour les observer, les étudier de près et les protéger sans les perturber. Cela permet entre autres d'assurer un suivi phénologique afin de mieux comprendre leurs comportements et les interactions entre les cycles des plantes et les besoins des espèces animales.

« Une grande partie des informations sur les gorilles des plaines de l'Ouest, leur santé et leur comportement, provient d'une surveillance active et à long terme des groupes habitués (African Parks). »

Lutte contre le braconnage

Les impacts du braconnage et du commerce illégal des espèces sauvages sont majeurs. Leur surexploitation représente la deuxième plus grande menace pour les vertébrés. Face à ce fléau pour la vie sauvage, les stratégies de lutte contre le braconnage devraient s'appuyer sur une forte coopération transfrontalière, des interventions ciblées, une utilisation stratégique des technologies de surveillance et une mobilisation active des communautés locales.

Renseignement transnational

Intégrer des stratégies de renseignement transnational pour lutter contre les crimes liés à la faune, car ces activités illégales sont souvent menées par des bandes organisées à l'échelle internationale, sophistiquées et disposant de ressources importantes. Cela implique la collecte, l'analyse et le partage d'informations entre pays pour surveiller et perturber les activités des réseaux criminels opérant au-delà des frontières nationales. Il est également essentiel d'identifier les routes empruntées, les modes opératoires, les acteurs impliqués, et les marchés illégaux pour démanteler ces réseaux.

Accords de coopération transfrontalière

Encourager la signature d'accords de coopération entre les pays pour lutter contre le braconnage, comprenant la mise en place de détachements ponctuels et de postes frontaliers.

Brigades transfrontalières

Harmoniser la création et le fonctionnement de brigades anti-braconnage transfrontalières permanentes constituées d'écogardes des différents pays.

Patrouilles conjointes

Renforcer la collaboration transfrontalière à travers des patrouilles conjointes et coordonnées, avec des équipes réparties dans différentes zones pour une couverture complète (progression à partir des limites, où la menace est accentuée, jusqu'au cœur du parc).

Renforcement des capacités

Renforcer les capacités des écogardes sur la thématique de la lutte anti-braconnage et sur le respect des droits humains pendant leurs opérations.



Barrières de contrôle

Mettre en place des barrières de contrôle sur les axes routiers et former des équipes de chiens renifleurs pour surveiller le trafic d'espèces protégées.

Législation

Veiller à l'harmonisation des législations entre les pays pour garantir que les sanctions contre les infractions liées à la conservation, notamment le braconnage, soient uniformes et appliquées avec la même sévérité.

Les États doivent adopter des mesures communes afin d'éviter que des différences de réglementation ne constituent des points de discorde et/ou ne profitent aux délinquants environnementaux.



Mobilisation des communautés

Mobiliser les communautés locales en tant que premières lignes de défense contre les activités illégales, en créant des cadres de collaboration efficaces et en les impliquant activement dans les actions de lutte contre le braconnage, notamment à travers des systèmes de renseignement collaboratifs (connectés avec des informations communautaires et une équipe d'intervention rapide) et des programmes incitatifs. Les communautés locales, bien informées, deviennent des ambassadeurs clés dans la protection de la faune.

- Encourager la dénonciation du braconnage aux services compétents en récompensant les efforts communautaires avec des incitations financières ou matérielles, comme des primes attribuées aux villages les plus impliqués.
- Utiliser des systèmes d'alerte, avec par exemple un numéro vert, pour faciliter les signalements des activités suspectes et des signes de braconnage par les informateurs.

Technologies de surveillance

- Installer des unités acoustiques et des pièges photographiques dans les points chauds de braconnage. Ces technologies permettent de collecter des indices écologiques et de signaler la présence d'animaux ou de braconniers éventuellement en temps réel.
- Doter les brigades de systèmes de surveillance avancés, tels que des satellites et des drones spécialisés et adaptés à l'écosystème.



Infrastructures

Établir des bases avancées de surveillance à proximité des zones critiques pour renforcer la réactivité et l'efficacité des opérations de protection et de suivi.

Gestion et analyse de données

Utiliser des données historiques pour identifier les points chauds du braconnage et renforcer la surveillance et la communication entre les différentes parties prenantes avec des outils technologiques innovants comme InReach, Earth Ranger, SMART, etc.



Plusieurs outils technologiques sont utilisés pour renforcer et optimiser l'efficacité des opérations de surveillance et de gestion des ressources naturelles :

InReach : Dispositif de communication par satellite permettant aux équipes de terrain de rester en contact dans des zones éloignées où le réseau mobile n'est pas disponible. Les écogardes utilisent InReach pour envoyer des messages en temps réel, signaler des incidents et coordonner des opérations avec les équipes de conservation. Cela permet une réponse rapide aux menaces de braconnage et une meilleure communication pendant les patrouilles.

Earth Ranger : Plateforme de gestion des données environnementales qui permet de centraliser, de visualiser et d'analyser les informations relatives à la faune, à la surveillance des patrouilles et aux incidents de braconnage. Connecté aux smartphones, Earth Ranger permet aux agents de terrain d'enregistrer des données en temps réel sur leurs observations, de suivre les mouvements des animaux et d'accéder à des cartes interactives. Cette visualisation facilite la prise de décision stratégique.

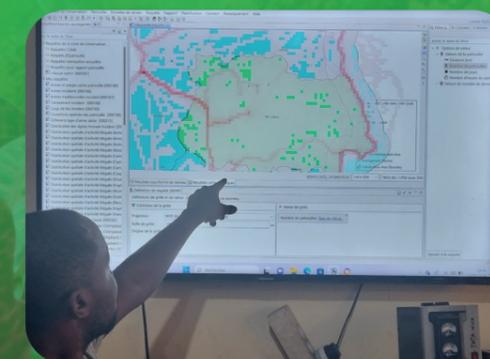
SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) : Système de gestion de la surveillance spatiale qui aide les équipes de conservation à collecter, analyser et rapporter des données sur la faune et les patrouilles. Les agents utilisent SMART pour enregistrer les activités de patrouille, les rencontres avec la faune, et les incidents de braconnage. Les données sont ensuite analysées pour identifier les tendances et les points chauds du braconnage, permettant ainsi d'optimiser les patrouilles et de renforcer la protection des zones critiques.

ArcGIS Explorer : Outil de collecte de données géospatiales qui permet de cartographier les zones d'intérêt et d'analyser les données environnementales. En étant connecté à InReach et à d'autres dispositifs, ArcGIS Explorer permet aux agents de terrain d'intégrer des données géospatiales dans leurs opérations. Cela aide à mieux comprendre l'environnement et à identifier les zones à risque.

IMETT (Integrated Management Effectiveness Tracking Tool) : Outil qui évalue l'efficacité globale de la gestion du parc, identifie les améliorations à apporter et assure un suivi des progrès à long terme. Il aide les gestionnaires à identifier les points forts et faibles dans la gestion des ressources, la conservation de la biodiversité et la gouvernance.

Ces outils sont interconnectés, créant un écosystème de gestion intégrée pour la lutte anti-braconnage. Les écogardes peuvent utiliser InReach pour communiquer des informations en temps réel, qui sont ensuite enregistrées dans Earth Ranger. Les données recueillies via Earth Ranger et SMART permettent une analyse approfondie des activités de braconnage, ce qui informe les décisions opérationnelles.

La méthodologie d'utilisation implique une formation du personnel pour garantir qu'ils maîtrisent ces outils, ainsi qu'un suivi régulier pour assurer leur efficacité. En intégrant ces technologies, les équipes de conservation peuvent améliorer leur réactivité, permettre le suivi écologique et renforcer la sécurité et la protection des écosystèmes. Cela permet également de suivre et de tracer le parcours des patrouilles de manière précise en temps réel afin de garantir une couverture spatiale maximale de l'aire protégée.



NB : La norme fixée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) indique qu'une couverture minimale de surveillance dans les aires protégées nécessite environ 1 écogarde pour 5 000 hectares en forêt et 10 000 hectares en savane (CIFOR, 2023).

La classification des espèces selon leur statut de conservation dans un écosystème donné sert à adopter des stratégies adaptées à leur niveau de menace. Ce classement permet de déterminer les mesures de protection et les sanctions applicables, et de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité.

Dans le TNS, plusieurs espèces sont classées selon ce système, permettant une gestion différenciée de la faune en fonction du degré de vulnérabilité de chaque espèce, à savoir :

▪ **Animaux de la classe A : intégralement protégés**

Ces espèces sont menacées d'extinction et doivent être protégées dans leur habitat naturel. La chasse, la capture, et le commerce de ces espèces sont strictement interdits. L'auteur de ces infractions, ou fermées à la chasse est puni d'une amende et/ou d'un emprisonnement.

▪ **Animaux de la classe B : partiellement protégés**

Ces espèces sont vulnérables et nécessitent des mesures de gestion adaptées. La chasse est régulée et, dans certains cas, autorisée sous conditions strictes, telles que la chasse sur quota. La chasse, la capture et la détention de ces espèces peuvent être autorisées après obtention d'un titre d'exploitation de la faune, conformément à la réglementation en vigueur.



Gestion des conflits homme-faune

Dans les régions adjacentes aux aires protégées, les conflits entre les humains et la faune sauvage sont souvent déclenchés par une compétition accrue pour les ressources naturelles : terres agricoles, eau, habitats... Par exemple, en raison de la pression de la chasse et de la diminution des proies naturelles, les grands prédateurs se rabattent parfois sur les troupeaux transhumants ou attaquent le bétail dans les villages. Par ailleurs, les éléphants, attirés par les cultures, peuvent causer d'importants dommages aux récoltes. La dégradation des terres, l'expansion humaine et les déplacements d'animaux en quête de nourriture ou d'itinéraires de migration amplifient ces tensions. Ces conflits ont des conséquences lourdes pour les populations locales, qui subissent des pertes économiques et des risques pour leur sécurité, tout en augmentant les représailles contre la faune sauvage. Pour atténuer ces tensions et promouvoir une cohabitation durable, diverses mesures sont recommandées.

Mesures de dissuasion

- Identifier et cartographier les zones à risque.
- Mettre en place des mesures préventives et de dissuasion comme l'installation de ruches (le bourdonnement des abeilles fait fuir les éléphants), la culture de champs de piments répulsifs, ou encore l'emploi de briques à base de déjections d'éléphants pour éloigner la faune.
- Encourager et former les populations locales à ces pratiques.

Protection des corridors écologiques

Identifier et protéger les corridors de migration des espèces afin de limiter les conflits.

Technologies de prévention

Utiliser des drones, des colliers GPS et des unités acoustiques pour identifier les zones à risque pour chaque espèce (ex : éléphant, léopard, lion, gorille, etc.) et pour prévenir les conflits et réagir rapidement.

Barrières électriques

Installer des barrières électriques autour des champs pour protéger les cultures des animaux sauvages, notamment dans les zones à forte densité de population ; ces barrières doivent être entretenues par les communautés locales.

Mesures législatives

Élaborer des textes législatifs et réglementaires pour encadrer la gestion des conflits homme-faune, y compris des mécanismes de dédommagement pour les pertes légitimes :

- Mettre en place des décrets qui définissent des mesures de compensation et des mécanismes d'intervention.
- Identifier et combler les lacunes législatives dans des pays où il n'existe pas de lois ou décrets spécifiques pour la gestion des conflits homme-faune.

Mécanisme de gestion des plaintes : Mettre en place un mécanisme clair de gestion des plaintes et des compensations dans les plans d'action communautaire, spécifique aux conflits homme-faune.



Encadré 4

Les barrières électriques sont plus efficaces dans des zones où la population est concentrée :

Zone plus restreinte à protéger : Lorsque les communautés humaines sont concentrées (par exemple, des villages regroupés), il est plus facile d'installer et de maintenir des barrières électriques sur une surface réduite, ce qui diminue les coûts et les besoins en matériaux.

Moins de points d'entrée pour la faune : Une population dispersée, avec des habitations et des champs étalés, offre davantage d'opportunités pour la faune d'entrer dans des zones humaines.

Effort communautaire facilité : Les communautés concentrées peuvent collaborer plus facilement pour entretenir les barrières électriques, partager les responsabilités et les coûts, et surveiller les intrusions.

Protection accrue des ressources : Si la population est concentrée, les cultures ou les infrastructures à protéger sont également regroupées, ce qui permet de concentrer les efforts de prévention sur une zone définie.

2 Gestion des habitats

La conservation de la faune ne peut être dissociée de celle de son habitat, les écosystèmes. Ces derniers jouent un rôle primordial en tant que réservoirs de biodiversité et assurent l'équilibre des interactions naturelles. Les complexes transfrontaliers abritent une grande diversité d'écosystèmes essentiels, mais fragiles, confrontés à des pressions croissantes d'origine anthropique et climatique telles que la déforestation, l'agriculture intensive, l'urbanisation, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, etc. Pour répondre à ces défis, des actions concertées sont nécessaires pour protéger ces milieux, restaurer leurs fonctions écologiques, et garantir leur pérennité.

Gestion des risques

Cartographier les menaces et les aléas pour anticiper les risques et renforcer la résilience écologique.

Suivi écologique

Assurer un suivi écologique constant pour évaluer l'état des écosystèmes, y compris la cartographie des habitats et l'évaluation de leur qualité.

Systèmes d'alerte précoce

Développer des systèmes d'alerte précoce multi-risques capables de détecter et de prévenir les menaces liées aux phénomènes climatiques extrêmes, notamment les inondations, les sécheresses et les feux de végétation, afin de renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés.

Reboisement

Encourager la création de pépinières locales gérées par les communautés, dans le cadre de programmes de reboisement et de restauration des écosystèmes. Ces initiatives renforcent le lien entre conservation et subsistance.

Encadré 5

Le suivi de la déforestation, principalement causée par l'agriculture et l'orpaillage, vise à réduire l'évolution de la pression anthropique autour des parcs. L'outil Global Forest Watch (GFW), avec une plateforme multi-acteurs, permet le suivi des alertes de déforestation à l'échelle du paysage. Ceci inclut la formation des parties prenantes, les missions de vérification des alertes et le reporting en ligne via la plateforme GFW.

Plans de restauration

Mettre en œuvre des plans de restauration des habitats et des plans de mise à feu.

Unités Forestières d'Aménagement

Mettre en place des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) dans le domaine des forêts permanentes qui impliquent l'aménagement à long terme des ressources forestières pour l'exploitation durable du bois tout en préservant la biodiversité et en assurant la répartition équitable des bénéfices aux communautés locales.

2 Organisation institutionnelle

La gestion durable des complexes transfrontaliers nécessite une organisation institutionnelle solide et inclusive. Cette approche repose sur une collaboration étroite entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux pour harmoniser les politiques, renforcer la gouvernance et mobiliser les communautés. En s'appuyant sur des cadres institutionnels clairs et des outils de gestion collaborative, cette section explore les mécanismes essentiels pour assurer une coordination efficace, garantir l'implication des populations locales et répondre aux défis liés à la conservation et au développement durable.

1 Gestion collaborative des parcs et surveillance transfrontalière

Les complexes transfrontaliers représentent des écosystèmes partagés par plusieurs nations, où la diversité des législations, des pratiques de gestion et des défis socio-économiques nécessite une gouvernance coordonnée. Face aux menaces transversales, il est essentiel de mettre en place des stratégies communes et des outils adaptés.

Structures institutionnelles

Instaurer des structures institutionnelles efficaces pour la gestion concertée des aires protégées transfrontalières, telles qu'un Secrétariat Exécutif chargé de superviser et d'harmoniser la législation, les protocoles de suivi et la gestion des menaces ainsi que de coordonner les stratégies de gestion.

Plan d'action multi-annuel

Élaborer un plan d'action à long terme, intégrant des organes de gouvernance clairement définis et des patrouilles transfrontalières régulières.

Cadre de concertation

Créer un cadre de concertation entre les gestionnaires des parcs et entre les collectivités territoriales riveraines aux aires protégées.

Réunions

Mettre en place des réunions périodiques entre les conservateurs et les autorités locales pour coordonner les efforts à différents niveaux ainsi que des réunions des ministres (conseil d'arbitrage) pour prendre des décisions politiques.

Méthode de suivi

Harmoniser les méthodes de suivi écologique et de recherche à travers une méthodologie unique et synchronisée pour garantir une approche coordonnée entre les différents pays impliqués dans la gestion du complexe ; par exemple, réaliser des inventaires fauniques spécifiques et réguliers à l'échelle régionale (inventaire commun pour l'ensemble du complexe), y compris les comptages aériens. De plus, les écogardes et les biologistes doivent collaborer avec les communautés locales pour assurer un suivi régulier des espèces et prévenir les menaces.

Organisations de la société civile (OSC)

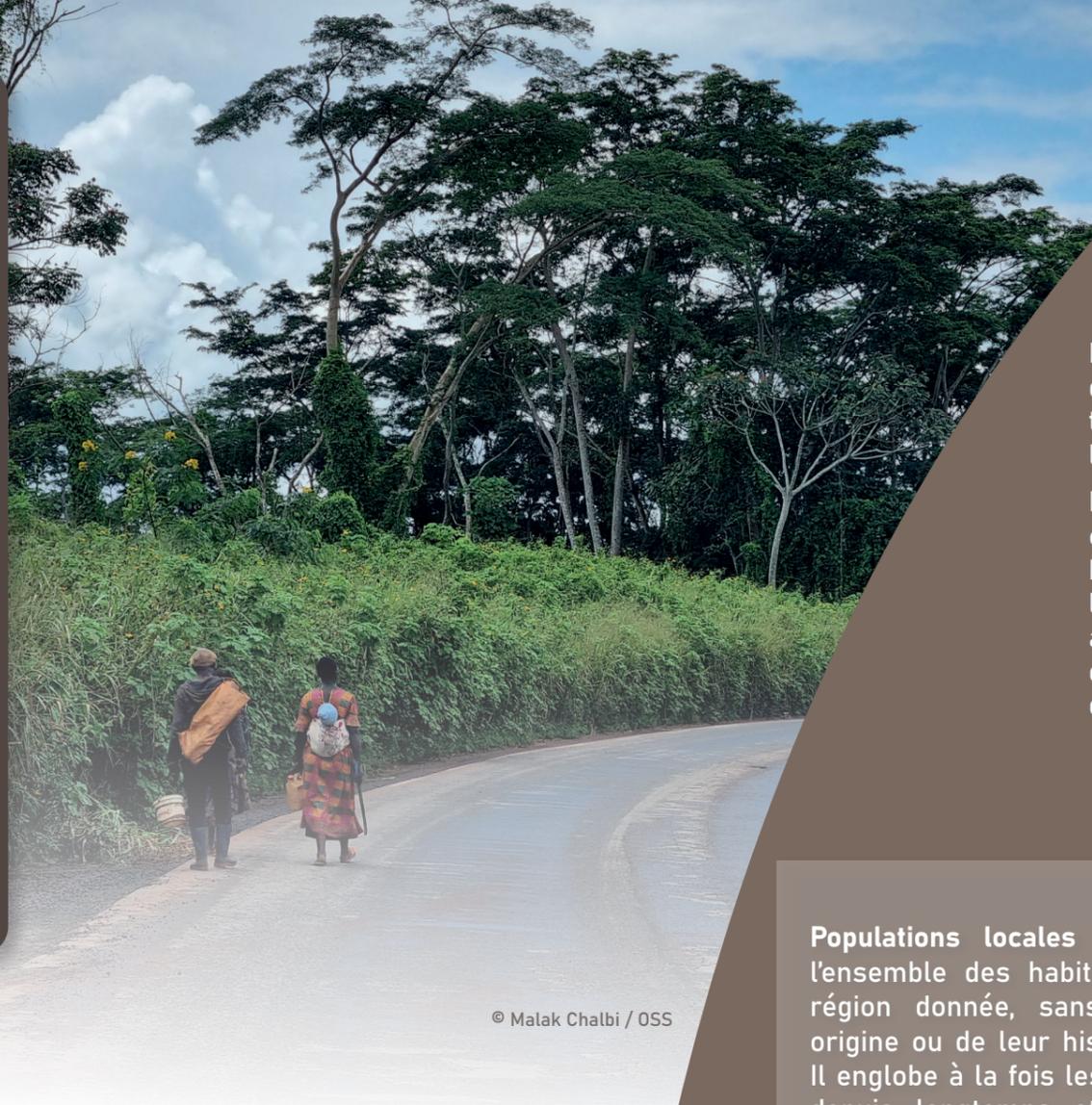
Créer un réseau qui englobe plusieurs OSC autonomes intervenant dans la zone autour des parcs nationaux. Ce réseau est en charge d'identifier et d'encadrer le rôle de chaque organisation et de collecter les données. Le réseau mène également des activités de veille en suivant sur le terrain l'évolution des actions par rapport aux conventions et à la législation nationale. Par exemple, en cas de braconnage excessif, il organise un forum local et mobilise les acteurs de la zone afin de sensibiliser la population.

Réseau des ONG locales du Sud-Est Cameroun (ROSE)

Le ROSE vise à développer une synergie d'actions entre ONG locales et à élaborer des stratégies de gestion participative des ressources naturelles et de bonne gouvernance en matière de gestion des retombées issues de l'exploitation forestière et minière dans la sous-région du TNS-TRIDOM.

Le réseau met en œuvre des outils de conservation pour accompagner les populations, en s'appuyant sur les forêts communautaires et en favorisant la reconnaissance de la gestion des ressources naturelles par les communautés. Il travaille également à promouvoir les intérêts des populations locales, en mettant l'accent sur leurs droits plutôt que sur leurs devoirs.

« On ne peut pas faire de la conservation que pour la conservation ; il faut penser au développement du parc et à la lutte contre la pauvreté. »



© Malak Chalbi / OSS

Approche « One Health »

Mettre en œuvre une approche intégrée pour la gestion des risques sanitaires, en établissant un plan de gestion et des protocoles de collaboration entre les services de santé animale, humaine et environnementale. Cela inclut le suivi des zoonoses, la vaccination du bétail des communautés riveraines, ainsi que le développement de laboratoires d'analyse pour surveiller et détecter rapidement les menaces sanitaires.



Le TNS collabore avec des organisations internationales qui ont des connexions avec des laboratoires internationaux. Ces laboratoires apportent une expertise technique ponctuelle pour la mise en œuvre de programmes de gestion des maladies. Ce partenariat permet au TNS de bénéficier d'un soutien technique avancé et d'une approche scientifique rigoureuse, tant au niveau national qu'international.

La gestion des aires protégées exige des approches différenciées où les droits et les pratiques des peuples autochtones sont reconnus et protégés, tout en cherchant des solutions inclusives pour intégrer les populations locales dans la gestion et les bénéfices liés à la conservation.

Il est donc important de faire la différence entre populations locales et populations autochtones, qui réside principalement dans leur lien historique et culturel avec un territoire. La distinction entre populations locales et populations autochtones dans la gestion des aires protégées a des implications importantes, notamment en ce qui concerne les droits d'accès aux ressources, la participation à la gouvernance, et la protection des savoirs traditionnels.

Populations locales : Ce terme désigne l'ensemble des habitants vivant dans une région donnée, sans distinction de leur origine ou de leur histoire sur le territoire. Il englobe à la fois les personnes installées depuis longtemps et celles venues plus récemment, sans que cela ne fasse référence à un ancrage particulier ou à une identité culturelle spécifique.

Populations autochtones : Ce terme fait spécifiquement référence à des groupes ayant une histoire ancienne et un lien culturel profond avec un territoire particulier, souvent bien avant l'arrivée de populations extérieures ou de l'établissement de l'État moderne. Les populations autochtones ont généralement des coutumes, des langues, des systèmes sociaux et des modes de vie qui sont en harmonie avec leurs terres ancestrales. Elles revendiquent souvent des droits spécifiques en lien avec la gestion des ressources naturelles et la protection de leurs traditions.

Ainsi, toutes les populations autochtones sont locales, mais toutes les populations locales ne sont pas autochtones.



© Lilia Benzid / OSS

Programmes d'éducation

Mettre en œuvre des programmes d'éducation environnementale et de sensibilisation à la conservation, notamment en expliquant l'importance des services écosystémiques pour les communautés locales (écoliers, élèves, etc.). Ceci peut inclure l'appui au transport des élèves de la communauté par les parcs en période d'examens et d'autres actions de solidarité envers les communautés par l'administration du complexe.

Co-gestion

Favoriser les partenariats avec les communautés pour co-gérer les parcs et leur garantir des droits d'accès aux ressources. Ceci implique la priorisation de la communauté riveraine dans les recrutements (lutte anti braconnage, travaux en HIMO, etc.).

Suivi de la faune

Assurer une collaboration active avec les communautés dans le biomonitoring, en collectant les données et en utilisant des technologies simples comme l'installation des pièges photographiques et l'utilisation des téléphones pour signaler des activités de braconnage.

Protocole d'accord

Etablir des protocoles d'accord entre l'administration des aires protégées et les communautés autochtones/locales ainsi que des cadres de concertation avec les représentants des autorités locales et coutumières.

Gestion des forêts communautaires

Soutenir les communautés dans l'obtention de forêts communautaires reconnues légalement, avec l'élaboration de documents comme des inventaires d'exploitation validés par les autorités. Ce processus doit inclure un accompagnement dans la valorisation des produits forestiers non ligneux et d'autres ressources locales.

Plan d'utilisation des terres et zonage

Mettre en place un plan d'utilisation des terres adopté conjointement avec les communautés.

Projets de développement durable

Promouvoir des initiatives de développement durable (agriculture, apiculture, collecte et valorisation de produits forestiers non ligneux) pour offrir des alternatives économiques aux communautés locales.

Mécanisme de gestion des plaintes

Développer un mécanisme de gestion des plaintes communautaires porté par des membres de la communauté comme les leaders locaux ainsi que les écogardes et géré par les organisations de la société civile. Cela permet de traiter les plaintes de manière transparente, en collaboration avec les services de conservation, tout en favorisant l'engagement local. Des manuels de procédure clairs et des ressources financières et humaines adéquates (juristes, sociologues...) sont nécessaires pour son bon fonctionnement.

Chasse réglementée

Encourager la chasse durable pour la subsistance dans les zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire, avec des interdictions claires sur l'utilisation d'équipements non autorisés (comme les câbles en acier et les armes à feu) et la réintroduction de méthodes traditionnelles de chasse (lances, pièges à base de lianes, ...); Mettre en place des formations spécifiques pour transmettre ces techniques aux nouvelles générations.

Encadré 8

Les forêts communautaires sont des zones où les populations locales obtiennent des droits légaux pour gérer et exploiter durablement les ressources forestières. Ces initiatives permettent aux communautés de bénéficier directement des revenus générés par l'exploitation des produits forestiers, en renforçant leur engagement dans la conservation et la gestion des écosystèmes locaux.



© Lilia Benzid / OSS

Encadré 9

Dans le Parc National de Lobéké au Cameroun, les populations autochtones comme les Baka bénéficient d'un droit d'accès au parc, à travers un Protocole d'accord (MoU) établi, pour pratiquer des activités de cueillette, de chasse traditionnelle ou des rituels et traditions locales, et ce dans le cadre de leurs droits d'usage et dans le respect des lois et des règlements du parc. Cela fait partie des efforts visant à concilier conservation et droits des communautés.



© Lilia Benzid / OSS

3 Stratégies de financement et de valorisation économique des ressources

La gestion efficace des aires protégées et des complexes transfrontaliers nécessite une approche durable en matière de financement et de valorisation économique. Pour assurer la pérennité des initiatives de conservation, il est crucial de diversifier les sources de financement, qu'il s'agisse de fonds publics, privés, ou multilatéraux, et de mettre en place des stratégies de valorisation qui intègrent les secteurs économiques locaux. L'exploitation durable des ressources naturelles, notamment à travers l'écotourisme et les partenariats public-privé, constitue une avenue prometteuse pour soutenir les efforts de conservation tout en générant des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales.

1 Mobilisation du financement et soutien logistique

Diversification des sources de financement

Diversifier les sources de financement pour un financement durable de la conservation, en privilégiant :

- Les fonds fiduciaires ;
- Les écotaxes et ;
- Les contributions internationales multilatérales (fonds de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), outils de la Convention sur la diversité biologique (CDB), etc.).

Secteur privé

Mobiliser le secteur privé pour soutenir les efforts de conservation à travers des partenariats public-privé.

Finance-climat

Renforcer les capacités en financement climatique afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour créer des opportunités et assurer l'accès à la finance climat dans le respect des procédures établies.

Plaidoyer

Mettre en place des campagnes de plaidoyer auprès des gouvernements, des organisations internationales et du secteur privé pour encourager les parties prenantes à allouer des ressources pour la conservation.

Partenariats

Développer et diversifier des partenariats régionaux et internationaux (institutions comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF)).



Encadré 10

Fonds du patrimoine mondial

L'utilisation du Fonds du patrimoine mondial joue un rôle important dans le financement durable des activités de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Comité du patrimoine mondial affecte les fonds de l'assistance internationale en donnant la priorité aux sites les plus menacés.

2 Développement socio-économique

Promotion de l'écotourisme

- Miser sur l'écotourisme et le tourisme de vision pour générer des revenus tout en sensibilisant les visiteurs à la conservation (safaris, randonnées guidées, volontariat...).
- Promouvoir les parcs comme destinations touristiques responsables à travers des partenariats avec les opérateurs du secteur privé : collaborer avec des agences de voyage.
- Diversifier les activités écotouristiques pour offrir une large gamme d'options aux visiteurs (circuits socio-culturels labellisés).
- Former les guides à la connaissance de la biodiversité locale et de l'écosystème, à la communication, aux relations humaines, à la sécurité et à la gestion des risques.
- Mettre en place des badges touristiques transfrontaliers pour faciliter le déplacement des visiteurs d'un pays à l'autre dans les parcs (exemption de visa).



© Malak Chalbi / OSS

Infrastructures touristiques

- Développer des aménagements touristiques et des infrastructures d'accueil de qualité (écolodges, campements, bases vie) pour améliorer l'expérience touristique et renforcer la durabilité des activités touristiques.
- Améliorer les infrastructures routières menant aux parcs et assurer l'entretien des pistes à l'intérieur des parcs afin de faciliter l'accès et garantir une expérience plus confortable aux visiteurs, tout en minimisant l'impact environnemental, notamment lié à l'érosion.

Encadré 11

Des **caisses d'épargne** locales peuvent être créées pour soutenir les initiatives de valorisation de produits locaux, avec un pourcentage de financement réinjecté pour assurer la durabilité des projets.

Activités génératrices de revenus

- Diversifier les activités génératrices de revenus (AGR) dans les communautés tout au long de l'année, avec des initiatives comme l'élevage d'escargots, la transformation de produits forestiers (karité, miel, baobab, mangue sauvage, plantes médicinales...), la culture du cacao et la pêche.
- Etablir un MoU avec les communautés pour définir la réglementation relative aux activités. Le processus implique le choix des produits, la sensibilisation, le suivi et l'accompagnement des communautés et la recherche de potentiels acheteurs. Les produits dérivés issus de l'exploitation pourront ainsi être rachetés et commercialisés sur le marché.
- Développer des chaînes de valeur en optimisant les étapes de transformation et de commercialisation des produits locaux pour maximiser leur valeur économique. Cela inclut l'amélioration des techniques de production, la mise en place de structures locales pour la transformation, la formation des populations et l'accès à des marchés nationaux et internationaux.

4 Gestion de l'insécurité

La gestion de l'insécurité dans les complexes transfrontaliers nécessite une approche proactive et inclusive, intégrant les divers acteurs concernés et s'adaptant aux spécificités des contextes locaux. Cela permet de mieux couvrir le terrain, de partager les informations en temps réel et de réagir plus rapidement aux menaces telles que le braconnage, l'exploitation illégale des ressources naturelles, les conflits et les incursions armées. De plus, les populations vivant autour des parcs sont les premières à percevoir ces menaces et peuvent donc devenir des partenaires essentiels dans la lutte contre l'insécurité.

Patrouilles conjointes

Dynamiser les patrouilles conjointes et renforcer la collaboration entre les forces de défense et les autorités locales. Cela nécessite, entre autres, la mise en place de dispositifs de communication modernes, des sessions régulières de renforcement des capacités, ainsi qu'une bonne gestion logistique (véhicules, carburant, équipements de surveillance).

Mesures de sécurité

Mettre en place des mesures de sécurité supplémentaires, comme les patrouilles inter-forces (militaires, écogardes, police...) dans les zones à risque, pour garantir la sécurité du personnel et des infrastructures dans les parcs. Les unités militaires peuvent agir comme force dissuasive contre les groupes armés et assurer un environnement plus sûr pour que les activités de conservation puissent se dérouler.

Sensibilisation

Sensibiliser les communautés environnantes à l'importance de la participation à la sécurisation de leur environnement et à la lutte contre l'insécurité, notamment aux avantages que la sécurité leur apporte en termes d'emplois, de revenus et de développement local.



5 Communication régionale

La communication entre les complexes transfrontaliers du continent est un aspect important pour favoriser la veille environnementale, l'échange de savoir-faire, l'harmonisation des stratégies de conservation et l'élargissement des partenariats régionaux. Elle encourage la mise en place d'initiatives communes contribuant à la coopération Sud-Sud et à l'accroissement de l'impact de la conservation à l'échelle régionale.

Réseau de communication

Créer un réseau de communication entre les conservateurs pour échanger sur les bonnes pratiques et les nouvelles orientations en matière de conservation. Ce réseau peut permettre de centraliser les expériences réussies en matière de conservation et de restauration, mettre en place des projets régionaux, faciliter la préparation des réunions internationales de négociation (UNESCO, Conférence des Parties (COP), etc.) et renforcer la coopération Sud-Sud, notamment avec l'élaboration de positions communes renforçant ainsi la voix des pays du Sud. Un tel réseau requiert des points de contact clairs et un cadre d'échange régulier, comme des ateliers en ligne ou des rencontres annuelles.

Plateformes d'échange

Utiliser des plateformes numériques comme WhatsApp (application de messagerie instantanée multiplateforme) pour matérialiser le réseau et faciliter les échanges au quotidien. Ces échanges numériques permettent de renforcer la collaboration entre les gestionnaires de parcs et l'accessibilité à des ressources partagées (documents, guides, vidéos).

Mobilité et stages de recherche

Echanger des stagiaires universitaires dans le cadre de la recherche scientifique. En établissant des partenariats avec des universités et en accueillant des étudiants et chercheurs venant d'autres régions ou pays, les parcs peuvent bénéficier de nouvelles perspectives et de projets de recherche ciblés sur des problématiques locales.



Annexe

Projet AdaptWAP : Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP

L'objectif principal du projet AdaptWAP est le renforcement de la résilience des écosystèmes et l'amélioration des moyens de subsistance des populations au sein du Complexe WAP en lien avec la problématique du changement climatique à travers la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce Multirisque (SAP/MR) et la mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation.

Pays concernés

Bénin, Burkina Faso, Niger

Bénéficiaires

- Services techniques des départements ministériels chargés de l'Environnement des trois pays
- Autorités locales et administrations décentralisées
- Organisations de la société civile : ONG, organisations socio-professionnelles, groupements de femmes
- Populations riveraines des parcs W, Arly et Pendjari

Partenaires nationaux

- Office National des Aires Protégées - OFINAP - Burkina Faso
- Direction Générale des Eaux et Forêts - DGEF - Niger
- Centre National de Gestion des Réserves de Faune - CENAGREF - Bénin

Financement

Fonds d'Adaptation



Pour plus d'informations

Adapt AP



✕ @OSS_Comms
f @osscommunity
in @company/osscommunity
www.oss-online.org

